

BellAliant

cyber**sécurité** 

Comment puis-je assurer
la sécurité de mes enfants en ligne?

Un guide pour les parents

bellaliant.net/cybersécurité

BellAliant

Pour les jeunes, Internet est un excellent merveilleux d'apprentissage, de jeu et de communication. Voici des faits et conseils pour vous assurer que vos enfants vivent une expérience agréable en ligne et s'y trouvent toujours en sécurité.

94 % des jeunes ont accès à Internet dans leur foyer
(par rapport à 79 % en 2001).

En 11e année, 51 % d'entre eux ont leur propre ordinateur
relié à Internet, autre que l'ordinateur familial.

Que font les jeunes en ligne?

Courriel

86 % possèdent des comptes de courrier électronique

72 % d'entre eux utilisent des comptes de courrier électronique sur le Web comme Hotmail

Jeux en ligne

89 % des élèves de 4e année jouent en ligne

Le jeu diminue selon les années d'études alors que la messagerie instantanée (MI) augmente

Messagerie instantanée

Chaque jour, 28 % des élèves de 4e année se servent de la MI

En 5e année, ce chiffre s'élève à 43 %

En 11e année, ce chiffre passe à 86 %

Sites de dialogue en ligne

6 % des élèves choisiraient de visiter des sites de dialogue en ligne sur MI

Accès à Internet

En 8e année, 77 % des élèves téléchargent et écoutent de la musique sur leur ordinateur

33 % d'entre eux téléchargent des émissions de télévision et des films

Blogues/journaux électroniques

Chaque jour, 14 % des élèves de 4e année bloguent

Les élèves qui possèdent leur propre ordinateur avec accès à Internet déclarent passer deux fois plus de temps en ligne que ceux qui partagent un ordinateur avec leur famille.

Quelle est l'importance du rôle des parents?

À l'heure actuelle, 13 % des élèves affirment naviguer en ligne sous la supervision d'un de leurs parents (par rapport à 7 % en 2001).

Le nombre des règles relatives à Internet diminue avec l'âge (33 % de moins en 8^e et 9^e année). En général, les garçons sont soumis à moins de règles.

Dans les cas où aucune règle n'est établie, 43 % des élèves affirment avoir visité des sites offensants et inappropriés pour leur âge. Dans les cas où on établit des règles ou exerce une surveillance, ce pourcentage diminue à 14 %.

Jusqu'à quel point les enfants peuvent-ils bloguer en sécurité?

Les blogues constituent pour vos enfants un excellent moyen d'entrer en contact avec le reste du monde. Assurez-vous de connaître les données que vos enfants y affichent.

Rappelez-leur de :

- ne jamais donner des renseignements personnels ;
- faire attention à ce qu'ils écrivent ou diffusent ;
- ne pas croire tout ce qu'on leur dit ;
- débrancher les caméras Web lorsqu'elles ne sont pas en marche ;
- rester conscient que toute chose qu'ils diffusent en ligne ne peut plus en être retirée.

Qu'est-ce que la cyberintimidation?

La cyberintimidation est l'utilisation qu'une personne ou un groupe fait des technologies de renseignements et de communication pour manifester un comportement délibéré, répétitif et hostile dans le but de porter préjudice à autrui.

La cyberintimidation peut consister simplement à employer continuellement des courriels à une personne qui a dit ne plus vouloir de contact avec l'auteur, mais peut aussi comprendre des menaces, des remarques sexuelles ou des épithètes de nature à discréditer (c'est-à-dire un discours haineux). La formulation de remarques de nature sexuelle et de menaces est parfois présente dans la cyberintimidation, mais il ne s'agit pas de harcèlement sexuel et n'implique pas de prédateurs sexuels.

9 % des jeunes signalent avoir été victimes d'intimidation sur Internet, et 2 % sur téléphone cellulaire. La fréquence de l'intimidation en ligne est plus élevée chez les élèves plus jeunes.

Assurez-vous que votre enfant comprend de :

faire attention à qui il confie son adresse courriel, son pseudonyme de messagerie et son numéro de téléphone;

ne jamais partager un de ses mots de passe en ligne;

aviser immédiatement un adulte si lui-même ou quelqu'un d'autre est victime d'intimidation;

ne pas répondre aux messages d'intimidation, mais conserver les communications comme preuve.

La cyberintimidation peut être considérée comme un crime en vertu du Code criminel du Canada – elle constitue une infraction grave.

La cyberprédation

Il est facile de se forger une identité différente en ligne!

Il arrive parfois en ligne que les jeunes fassent semblant d'être quelqu'un d'autre – soit presque 60 % d'entre eux.

La moitié le font pour voir à quoi ressemble le fait d'être plus âgé, de parler à des enfants plus grands que soi, ou, de faire la cour à d'autres personnes. 100 % de ces enfants se sont dit offusqués par le fait que des gens font semblant d'être quelqu'un d'autre en ligne.

21 % des jeunes âgés de 17 ans et moins ont vraiment rencontré une personne dont ils ont fait la connaissance en ligne.

Parmi ceux-ci, 28 % ne font pas état d'une expérience agréable.

Dans la plupart de ces cas, la connaissance en ligne s'est avérée être une personne « grosse », « laide » ou « idiote ». 3 % des jeunes ont subi une relation sexuelle non désirée ou un langage sexuel vulgaire et 2 % des cas comportaient de la violence physique.

Le clavardage en ligne peut être un moyen merveilleux de garder le contact si vous prenez quelques précautions :

Ne donnez jamais de renseignements personnels (adresse, numéro de téléphone, mot de passe ou photographie).

Ne prenez jamais rendez-vous pour une rencontre en personne sans la permission de vos parents ou d'un autre adulte.

Si vous allez rencontrer une personne connue en ligne, faites-le dans un endroit public et faites-vous accompagner par d'autres personnes.

Soyez conscient des lois canadiennes actuelles – l'âge du consentement est de 14 ans.

Signaler tout indice d'exploitation sexuelle en ligne à l'adresse suivante : www.cybertip.ca.

Le jeu en ligne

Les jeux en ligne constituent un excellent moyen pour les enfants de jouer avec leurs pairs du monde entier.

Assurez-vous qu'ils comprennent ce qui suit :

Ne jamais donner des renseignements personnels ou les informations sur leur compte.

Ne pas être grossiers ou insultants lorsqu'ils jouent en ligne.

Se rappeler que les autres « joueurs » demeurent des étrangers.

Prendre les mêmes précautions élémentaires qu'avec la messagerie instantanée ou le clavardage.

Caméras Web

Lorsqu'elles sont bien utilisées, les caméras Web constituent un moyen merveilleux de garder contact avec la famille et les amis.

Parlez à vos enfants de ce qui suit :

Laissez la caméra Web dans une salle commune de la maison – NON PAS dans la chambre à coucher d'un enfant.

S'il faut laisser la caméra Web dans la chambre d'un enfant, assurez-vous que le moniteur de l'ordinateur soit placé face à la porte, et fixez comme règle que la porte doit rester ouverte en tout temps lorsqu'ils naviguent en ligne.

Débranchez la caméra Web lorsqu'elle n'est pas en marche – il est possible de les actionner à distance.

N'utilisez pas une caméra web sur un site de dialogue en ligne ou en MI – la vidéo en direct pourrait être accessible à d'autres participants.

Rappelez-vous que toute chose qu'ils affichent ou diffusent en ligne ne peut plus en être retirée.

Ne laissez personne (y compris les amis) les convaincre de faire quoi que ce soit qui les met mal à l'aise.

Clavardage

Le clavardage consiste en une communication en temps réel sur Internet par au moins deux personnes entre elles – c’est rapide et pratique!

Gardez à l’esprit les conseils suivants :

Rappelez à tout un chacun que c’est avec un étranger qu’ils « clavardent ».

Quel que soit le temps qu’ils aient passé à clavarder avec une personne, il n’y a aucun moyen de garantir qu’elle soit réellement ce qu’elle prétend.

Utilisez un pseudonyme qui ne donne aucun indice de votre nom véritable et qui n’est pas à caractère sexuel.

Apprenez comment sauvegarder la copie d’un clavardage.

Gardez tous vos renseignements personnels secrets.